



Communiqué de presse
Mardi 30 septembre 2008

Rencontre interrégionale Bretagne-Pays de la Loire

Faire face aux enjeux européens

Au cours de cette nouvelle rencontre interrégionale à Lorient, les Présidents Jean-Yves Le Drian et Jacques Auxiette ont abordé des dossiers aussi stratégiques pour le développement de l'ouest que la LGV, l'aéroport Notre Dame des Landes ou les pôles de compétitivité, que des sujets aux effets très concrets et immédiats pour les habitants des deux régions tels que l'harmonisation progressive des tarifs TER domicile-travail et l'aménagement du pôle multimodal de Redon.

En ces temps de crise financière, Jean-Yves Le Drian et Jacques Auxiette souhaitent que *«soit engagée une réflexion sur les conditions d'une orientation de l'épargne régionale vers l'économie régionale, vers des projets extrêmement concrets comme la LGV, et non dans la spéculation effrénée d'une économie virtuelle dont on peut mesurer aujourd'hui tous les effets négatifs»*.

LGV OUEST. L'Etat et RFF doivent respecter leurs engagements

Les présidents ont fait le point sur l'état d'avancement du dossier. Les deux régions vont mettre en place un Comité de financement piloté par la Bretagne pour s'assurer du respect des engagements des uns et des autres.

MM. Le Drian et Auxiette ont rappelé les objectifs : démarrage des travaux en 2010 et mise en service de la LGV en 2014 : « Les Régions ont été au rendez-vous,», ont-ils souligné, « nous attendons de l'Etat et de RFF qu'ils en fassent de même ».

La création d'une ligne grande vitesse Bretagne Pays de la Loire, en direction de Rennes et de Nantes, en prolongement de la ligne Paris-Connerre mise en service en 1989, concerne au total 214 km : le tronçon Connerre et Rennes, le barreau de Sablé, le raccordement de Laval et le contournement du Mans. Le gain de temps sera de 37 minutes entre Paris et Rennes, de 22 minutes entre Paris et Laval et de 8 minutes de Paris à Angers et Nantes.

Le coût global de la LGV est estimé à 3 milliards d'€, déduction faite de la contribution de Réseau Ferré de France (35% à 40%) et de l'Union Européenne (6 M€). Un protocole d'intention a été signé par l'ensemble des partenaires le 29 juillet 2008 définissant les contributions de chacun et actant le montage juridique (contrat de partenariat). Le financement est réparti pour moitié entre l'Etat et les collectivités. Région, Départements et villes de Bretagne participeront à hauteur de 90,5% et la Région Pays de la Loire à hauteur de 9,5%.

Les études préparatoires à l'AVP, lancées prochainement, et les acquisitions foncières sont inscrites au Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 de la Bretagne.

Par ailleurs, la Région Bretagne participe à hauteur de 20% (soit 29 000 € sur un montant TTC de 145 000 €) au financement de l'étude relative à la faisabilité économique de la liaison rapide Angers-Laval-Rennes (Virgule de Sablé), destinée à compléter le projet de LGV. L'étude devrait être achevée fin 2008.

TER : harmoniser les tarifs et développer les dessertes entre les 2 régions

La politique de desserte entre les deux régions est un point central pour le développement conjoint de la Bretagne et des Pays de la Loire. La demande de déplacement augmente significativement entre Rennes et Nantes, dans les deux sens, ainsi qu'entre Brest et Nantes et entre Le Mans, Laval et Rennes. Avec la SNCF, les Régions étudient les possibilités techniques de densifier les dessertes correspondantes.

Les deux Régions ont tenu leurs engagements pris en 2005 sur l'harmonisation des tarifs TER domicile-travail pour faciliter les déplacements des nombreux salariés qui travaillent dans la région voisine. Cette harmonisation, complexe dans sa réalisation, a été mise en place progressivement.

Les deux régions ont fait des efforts considérables pour le développement des transports collectifs : investissement dans de nouveaux trains, mise en place de tarifs attractifs, augmentation des dessertes.

C'est ainsi que sur les liaisons interrégionales, Quimper-Nantes a bénéficié de 10 nouvelles dessertes hebdomadaires (à terme, la ligne sera étendue sans rupture de charge jusqu'à Brest). Quant à la ligne LeMans-Laval-Rennes, elle enregistre 11 nouvelles dessertes et bénéficie de trains ZTER nouvelle génération, extrêmement confortables.

A l'avenir, les deux régions vont participer à la réalisation du Pôle d'échange multimodal de Redon et mettre en place une tarification spéciale pour faciliter l'accès des Bretons et Ligériens à plusieurs manifestations culturelles : première décision, **un prix unique de 10 € aller-retour pour se rendre au Festival Interceltique de Lorient depuis les Pays de la Loire, et réciproquement, pour assister aux Folles journées à Nantes, au départ de Bretagne.**

Aéroport Notre-Dame des Landes : intégrer la gare dans le projet

Les deux régions réaffirment qu'elles se sont engagées dans une action solidaire forte et exigent de l'Etat le lancement des études sur la liaison ferroviaire Nantes-Rennes (études de fonctionnalités inscrites dans les CPER des deux régions) et l'intégration de la gare dans le projet d'aéroport.

Pôles de compétitivité

Les deux régions hébergent, à elles deux, 9 pôles de compétitivité. Ce qui confirme leur bon positionnement dans l'économie de l'innovation. En 2005, l'appel à projets «pôles de compétitivité» a pu être pensé par l'Etat comme une mise en concurrence des territoires ; il se traduit, au contraire, par un surcroît de coopération entre Bretagne et Pays de la Loire.

En effet, les deux Régions partagent l'objectif de consolider les transferts de la recherche vers les PME sur leurs territoires et considèrent que la meilleure compétitivité des unes ne s'obtient pas au détriment de celle des autres.

Elles partagent également la même inquiétude devant les perspectives incertaines de l'engagement de l'Etat dans la politique des pôles, notamment suite à l'audit national dont les conséquences ne sont actuellement pas officiellement connues.

Les deux Présidents ont précisé à nouveau leurs attentes sur ces pôles et notamment sur la participation des Régions à la définition de leurs stratégies.

Procès Erika : défense commune pour le jugement en appel

Les deux Régions décident de poursuivre l'action commune dans le cadre de l'appel (janvier 2009) et maintiennent leur confiance à l'équipe de juristes qui défend leurs intérêts.

Agriculture : Les régions veulent peser sur la PAC

Une révision de la PAC doit être actée sous la présidence française de l'UE, au cours du 2^{ème} semestre 2008. Dans cette perspective, les régions de l'Ouest, dont la Bretagne et les Pays de la Loire (près de 40 % de l'agriculture française), regroupées dans l'espace Interrégional Européen de Bruxelles, ont souhaité faire valoir un positionnement commun, susceptible de peser dans les débats sur la réforme de la PAC.

Ce travail a permis de dégager de nouveaux axes autour de la vocation prioritairement alimentaire de l'agriculture, la préservation indispensable des outils de régulation du marché, un soutien aux agricultures soucieuses de préservation de l'environnement et une gestion régionalisée de la Politique Agricole Commune.

Cette position des Régions a été largement diffusée, permettant ainsi d'initier un véritable travail de lobbying, via l'Espace Interrégional Européen (EIE) à Bruxelles, sur un sujet majeur pour l'économie des deux régions.

Les **prochains rendez-vous** sont :

- Une conférence sur la PAC organisée par 4 Régions françaises les **8 et 9 octobre à Bruxelles**,
- Un séminaire agricole de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) à **Nantes le 23 octobre**, en présence de la Commissaire Européenne M. Fischer-Boël.

Pêche : faire valoir le point de vue des Régions et des professionnels

L'économie maritime a une place essentielle dans les deux Régions. A ce titre, le principe du renforcement des coopérations a été décidé lors de la rencontre de La Turballe en juin 2005.

Ces coopérations revêtent une importance majeure et ce, dans le contexte actuel des réelles difficultés rencontrées depuis novembre 2007. La mise en œuvre du plan dit « Barnier » semble poser des difficultés d'autant que la Commission n'a pas encore validé la totalité des mesures proposées.

Les deux Régions entendent faire valoir leur point de vue et celui de leurs pêcheurs dans l'élaboration de la politique communautaire de la pêche (PCP).

Après consultation des professionnels, elles adopteront une délibération commune. Dans le cadre de la révision de la PCP, prévue en 2012, les deux Régions travailleront ensemble sur l'élaboration de propositions communes.

Dans le contexte actuel, les deux Présidents regrettent que le Programme du Fonds Européen pour la Pêche ne soit toujours pas opérationnel. MM. Le Drian et Auxiette déplorent la focalisation actuelle sur le plan de sortie de flotte qui ne constitue pas, selon eux, la seule réponse.

Pérennisation du fonds Ouest Ventures.

Dans le prolongement de leur participation au premier Fonds commun de placement à risque Ouest Ventures 1, les Pays de la Loire et la Bretagne sont appelées à participer respectivement à hauteur de 4 M€ au second Fonds Ouest Ventures 2, dont la création est programmée au dernier trimestre 2008.

Il est prévu de doter ce fonds à hauteur de 50 M€ : une première souscription de 30 M€, en 2008, auprès des actionnaires historiques dont les deux Régions (8 M€), la Caisse des dépôts (8

M€) et les banques coopératives (14 M€), puis une seconde souscription complémentaire de 20 M€ avec de nouveaux investisseurs, en 2009.

Les deux Présidents ont précisé toute l'importance qu'ils accordent à l'innovation et donc à ce fonds qui permet de soutenir un grand nombre d'entreprises innovantes.

Une stratégie commune de développement des énergies marines

La mer est un milieu très riche en énergies renouvelables. Avec une zone maritime française de 10 millions de km², le potentiel à développer est très important. Les énergies marines représentent un véritable enjeu d'envergure nationale. Les Présidents se sont engagés à construire ensemble une stratégie de développement de ce secteur novateur, les savoir-faire de la Bretagne (courants) et des Pays de la Loire (houle) étant complémentaires. Différents projets industriels sont d'ores et déjà lancés : La Région des Pays de la Loire s'est ainsi dotée de la première plateforme en France d'essais en mer pour accueillir des systèmes de production d'énergie électrique à partir des vagues (SEM REV) et un projet de ferme hydrolienne est en gestation au large de Paimpol.

Demain, l'ensemble des acteurs (Bretagne, Pays de la Loire, PACA et Rhône-Alpes, l'ADEME, Ifremer, la DCNS et EDF) se retrouveront autour du projet IPANEMA (Initiative partenariale nationale pour l'émergence des énergies marines).

La recherche avance avec le Cancéropôle grand Ouest et le Cyclotron

Le Cancéropôle Grand Ouest a été mis en place fin 2003 à l'issue d'un appel à projets lancé par les ministères de la Recherche et de la Santé. Il est porté par les Régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes (financement de postes d'animation, d'ingénieur plate forme et de projets structurants de recherche) avec pour vocation de mobiliser la recherche sur le dépistage et le traitement du cancer.

Le Cancéropôle a souhaité adopter un statut juridique adapté, tenant compte de ses missions et de la nature des acteurs qui prennent part à son fonctionnement. Le Groupement d'Intérêt Public est apparu comme la forme la plus pertinente. Les Régions ont décidé d'en être membres associés. Ce GIP, en cours de création, devrait tenir sa première assemblée générale constitutive au cours du second semestre 2008.

En accord avec les Régions membres, le Cancéropôle Grand Ouest organise également un appel à projets interne dont l'objectif est de renforcer la capacité des équipes à se positionner sur les appels à projets de l'Agence nationale contre le cancer (INCA).

Bretagne et Pays de la Loire ont décidé de s'impliquer fortement pour mobiliser encore davantage et ensemble, les équipes de recherche des deux régions susceptibles d'utiliser cet équipement.

Budget Cancéropôle 2004/2008:

Région Centre :	562 541 €
Région Pays de la Loire :	1 438 361 €
Région Bretagne :	1 316 648 €

Cyclotron Arronax

Décidée par la Région Pays de la Loire, l'implantation d'un Cyclotron à Nantes représente un investissement structurant pour la médecine nucléaire et des enjeux dépassant le seul cadre régional. Le Conseil régional de Bretagne s'est associé au projet en votant une subvention de 750 000 € en sa faveur (nov. 2005 et déc. 2006).

L'intégration du cyclotron dans des programmes européens devrait rapidement lui donner une visibilité internationale. Son inauguration est prévue le 7 novembre 2008 en présence des représentants des deux Régions

Budget cyclotron:

35 M€, dont 22,3 M€ financés par les collectivités territoriales : Pays de la Loire 14,6 M€, Bretagne : 750 000 €, Poitou-Charentes : 500 000€, Maine et Loire : 300 000€, Nantes Métropole : 3 M€, Loire-Atlantique : 3 M€, Agglo Grand Angers : 200 000 €.

De nombreux autres dossiers en commun :

Des contrats uniques pour les territoires à cheval sur les 2 Régions

Un contrat territorial unique a été signé le 18 janvier 2006 entre la Région Pays de la Loire et la communauté d'agglomération Cap atlantique qui regroupe 15 communes, dont trois bretonnes : Pénestin, Férel et Camoël.

Le 21 juillet 2006, un contrat territorial unique a également été signé entre la région Pays de la Loire et le groupement d'intérêt public du Pays de Redon et Vilaine. La partie ligérienne du territoire (17 121 hab.) compte 8 communes réparties sur la Communauté de communes de Guéméné-Penfao et une partie de la Communauté de communes de Redon, cette dernière ayant la particularité d'être interrégionale. Ces contrats seront renouvelés avant la fin 2010.

L'espace Interrégional Européen : une présence forte à Bruxelles

L'EIE, association loi 1901, est une structure au service de trois régions partenaires (Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Bretagne) qui assure une présence politique forte à Bruxelles : lobbying auprès des instances européennes, défense des intérêts des Régions et veille sur les principaux dossiers européens.

Budget 2008 : 862 750€ (P.de la Loire : 326 632 € et Bretagne : 329 713€)

Prochaines échéances à l'occasion de la présidence française de l'UE, la rencontre sur la Politique Agricole Commune le 8 octobre 2008 ou encore l'organisation d'un événement sur les transports durables les 4 et 5 novembre 2008 à Bruxelles.

Réserves naturelles régionales : le cas particulier de l'Étang du Pont de fer

Depuis mai 2005, les Régions peuvent classer en réserves naturelles régionales des espaces présentant un patrimoine écologique majeur.

Plus globalement, la Bretagne et les Pays de la Loire s'engagent dans une démarche de labellisation de sites en réserve naturelle régionale, afin de gérer et préserver de manière concertée les espaces ayant un caractère patrimonial.

Le classement de l'étang du Pont de Fer ferait de ce site la première réserve naturelle interrégionale, située à la frontière des deux territoires (Assérac/Camoël). Le plan de gestion de ce plan d'eau a été validé par les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel Pays de la Loire et Bretagne, respectivement les 3 juillet 2007 et 14 février 2008.

Les deux Présidents ont convenu de se rendre conjointement sur le site de l'Étang du Pont de Fer, labellisé réserve naturelle interrégionale.

L'avenir de l'AFPA

Bretagne et Pays de la Loire ont, à l'instar de l'ensemble des Régions françaises, manifesté à maintes reprises leurs inquiétudes auprès du Gouvernement concernant l'avenir de l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes). Les Présidents ont évoqué les suites à donner rapidement à ce dossier pour que l'AFPA, outil performant de formation, soit préservée.

Ils ont également échangé sur la réforme initiée par le Gouvernement concernant la formation professionnelle, réforme dont ils soulignent les incertitudes et les menaces qu'elle fait peser sur cette politique.

Les formations sanitaires et sociales : vers un accord de réciprocité

La loi d'Août 2004 a confié aux Régions la responsabilité des formations sanitaires et sociales. S'agissant d'un enjeu lourd pour les populations des deux régions, Bretagne et Pays de la Loire programment régulièrement des rencontres sur le sujet entre élus concernés dans le but de mieux coordonner leurs actions respectives. A noter que les deux Régions ont instauré la gratuité des formations d'aide-soignant(e) sur leurs territoires.

L'objectif est d'aboutir prochainement à la signature d'un accord de réciprocité.

Sur le territoire de Redon : une Maison de la Formation professionnelle

Une étude menée sur l'accès à la formation professionnelle pour tous en Pays de Redon et de Vilaine (2 cantons en Pays de la Loire, 6 cantons en Bretagne) a fait apparaître une multiplicité des structures d'accueil et d'information, un manque de coordination et l'absence de lieux ressources pour certaines catégories de la population.

Bretagne et Pays de la Loire ont décidé de se coordonner dans le cadre d'une maison de la formation professionnelle (MFP) du Pays de Redon et de Vilaine, pour mettre en œuvre, dans une logique de cohérence territoriale, des actions d'accueil, d'information et d'orientation à destination de tous les publics.

La MFP doit aussi être un lieu de concertation, entre partenaires, sur les besoins de formation du territoire. Cette maison n'est pas une entité juridique nouvelle ; elle fonctionne grâce à la mobilisation de ressources existantes.

Les Présidents Jacques Auxiette et Jean-Yves Le Drian avaient donné le coup d'envoi de la coopération interrégionale Bretagne-Pays de la Loire en 2005 à la Turballe. Cette rencontre, à laquelle avaient participé de nombreux élus des deux Régions, a permis d'initier de nombreuses coopérations qui se sont concrétisées depuis. Un prochain séminaire interrégional se tiendra début 2009.

Contacts presse

Région Bretagne

Odile BRULEY – 02.99.27.13.55 - 06.76.87.49.57 – o.bruley@region-bretagne.fr

Région Pays de la Loire

Laurence GUIMARD – 02.28.20.60.61 – 06 83 50 10 83 – laurence.guimard@paysdelaloire.fr